ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1171

présenté par
M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

---

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant dans le détail la stratégie de tests du Gouvernement. Ce rapport s’attache à présenter le détail des dépenses engagées par l’assurance maladie liées à la stratégie de tests du Gouvernement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire a mis à l’épreuve notre système hospitalier et notre système de soins plus largement. Elle a également affecté nos libertés publique et plongé notre économie dans la récession.

Afin de lutter efficacement contre l'épidémie de covid-19, les masques et les tests ont été des outils clefs. Néanmoins, afin d'éclairer la représentation nationale sur les coûts financiers des tests réalisés, il est demandé qu'un rapport présente dans le détail les dépenses effectuées pour assurer les tests des français.

Il apparait également que certains retards dans la communication des résultats des tests ont pu remettre en question l'utilité même des tests réalisés. La représentation nationale doit être en mesure de pouvoir apprécier quels ont été les biais techniques éprouvés par la stratégie nationale de tests.

Tel est l'objet du présent amendement.